

# COMMUNE DE CIVENS

## Extrait du procès-verbal des délibérations prises par le Conseil Municipal dans sa séance du 20 avril 2023

(Application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christophe GUILLARME,  
Maire :

- Approuve le nom «Allée des Jonquilles» pour la rue desservant le lotissement «La Marquise» route de Rozier-en-Donzy
- Approuve les durées d'amortissements sur le budget principal
- Approuve les durées d'amortissement sur le budget assainissement
- Approuve le lancement de l'appel d'offres de la résidence seniors
- Approuve le lancement de l'appel d'offres du cimetière paysager
- Approuve la motion en faveur du Centre Hospitalier du Forez

Le Maire  
Christophe GUILLARME



Le secrétaire de séance  
Gérard BORDET

A handwritten signature in black ink, written in a cursive style, positioned below the name of the secretary of the session.

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 AVRIL 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 avril 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Gérard BORDET

**Membres présents à la séance** : Christophe GUILLARME, Mireille PALMIER, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Édouard PONCET, Philippe SESSIECQ, Gérard BORDET, Olivier FAJWISIEWICZ, Fabienne ETAIX, Michelle CHIRAT, Christophe GERARD

**Membres absents ayant donné pouvoir** : Joëlle BAYARD donne pouvoir à Nathalie BLANCHARD, David BEFORT donne pouvoir à Fabien MARTINON

**Membres absents excusés** : Dominique DUBOIS, Lorène GRANGE

N° 2304001

**OBJET** : NOM DE RUE LOTISSEMENT « LA MARQUISE »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant :

- Les proposition du nom de rue pour desservir les lots du lotissement « La Marquise » route de Rozier-en-Donzy,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- adopte la dénomination « Allée des jonquilles ».

**Adoptée** à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Expédition conforme au registre.

A Civens, le 20 avril 2023

Le Maire,  
Christophe GUILLARME

Le secrétaire de séance,  
Gérard BORDET



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 20 AVRIL 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 avril 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Gérard BORDET

**Membres présents à la séance** : Christophe GUILLARME, Mireille PALMIER, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Édouard PONCET, Philippe SESSIECQ, Gérard BORDET, Olivier FAJWISIEWICZ, Fabienne ETAIX, Michelle CHIRAT, Christophe GERARD

**Membres absents ayant donné pouvoir** : Joëlle BAYARD donne pouvoir à Nathalie BLANCHARD, David BEFORT donne pouvoir à Fabien MARTINON

**Membres absents excusés** : Dominique DUBOIS, Lorène GRANGE

### N° 2304002

**OBJET** : DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS BUDGET PRINCIPAL

Vu l'article L2321-2, 27° du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire propose les durées d'amortissements suivantes :

| Biens   | Durées d'amortissement |
|---|------------------------|
| 202 – Frais relatifs aux documents d'urbanisme                        | 10 ans                 |
| 203 – Frais d'études non suivis de réalisations et frais d'insertions | 5 ans                  |
| 204 – Subventions versées à des organismes publics                    | 15 ans                 |
| 205 – Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels  | 5 ans                  |
| 212 – Plantation d'arbres et agencements, aménagements                | 15 ans                 |
| 213 – Constructions de bâtiments                                      | 30 ans                 |
| 215 – Matériels de transport  | 10 ans                 |
| 215 – Installations techniques  | 5 ans                  |
| 215 – Autres installations, matériel et outillage                     | 10 ans                 |
| 215 – Autres réseaux  | 30 ans                 |
| 218 – Autre matériel informatique                                     | 2 ans                  |
| 218 – Installations générales   | 15 ans                 |
| 218– Matériels de bureaux et mobiliers                                | 10 ans                 |

|  |        |
|--|--------|
| 218 – Autres matériels et mobiliers        | 20 ans |
| 2185 – Matériel de téléphonie              | 2 ans  |
| 2188 – Autres immobilisations corporelles  | 5 ans  |
| Biens de faible valeur inférieure à 1000 € | 1 an   |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus
- de charger Monsieur le maire de faire le nécessaire.

**Adoptée** à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Expédition conforme au registre.

A Civens, le 20 avril 2023

Le Maire,  
Christophe GUILLARME

Le secrétaire de séance,  
Gérard BORDET



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 20 AVRIL 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 avril 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Gérard BORDET

**Membres présents à la séance :** Christophe GUILLARME, Mireille PALMIER, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Édouard PONCET, Philippe SESSIECQ, Gérard BORDET, Olivier FAJWISIEWICZ, Fabienne ETAIX, Michelle CHIRAT, Christophe GERARD

**Membres absents ayant donné pouvoir :** Joëlle BAYARD donne pouvoir à Nathalie BLANCHARD, David BEFORT donne pouvoir à Fabien MARTINON

**Membres absents excusés :** Dominique DUBOIS, Lorène GRANGE

### N° 2304003

**OBJET : DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS BUDGET ASSAINISSEMENT**

Vu les articles L2321-2, 27° et R 2321-1 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire propose les durées d'amortissements suivantes :

| Biens   | Durées d'amortissement |
|---|------------------------|
| 203 – Études non suivies de réalisations                        | 5 ans                  |
| 213 – Construction bâtiments d'exploitation assainissement      | 30 ans                 |
| 213 – Construction bâtiments d'exploitation station d'épuration | 50 ans                 |
| 215 – Installation réseaux d'assainissement                     | 30 ans                 |
| 215 – Matériel spécifique d'exploitation service assainissement | 20 ans                 |
| 218 – Autres immobilisations corporelles                        | 10 ans                 |
| Biens de faible valeur inférieure à 1 000 €                     | 1 an                   |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'adopter les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus

Expédition conforme au registre.

A Civens, le 20 avril 2023

Le Maire,  
Christophe GUILLARME

Le secrétaire de séance,  
Gérard BORDET

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 20 AVRIL 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 avril 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Gérard BORDET

**Membres présents à la séance** : Christophe GUILLARME, Mireille PALMIER, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Édouard PONCET, Philippe SESSIECQ, Gérard BORDET, Olivier FAJWISIEWICZ, Fabienne ETAIX, Michelle CHIRAT, Christophe GERARD

**Membres absents ayant donné pouvoir** : Joëlle BAYARD donne pouvoir à Nathalie BLANCHARD, David BEFORT donne pouvoir à Fabien MARTINON

**Membres absents excusés** : Dominique DUBOIS, Lorène GRANGE

### N° 2304004

**OBJET** : LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE RESIDENCE SENIORS ET SERVICES ASSOCIES

M. le Maire expose au conseil municipal le projet de construction d'une résidence pour seniors et services associés.

#### 1 - Définition de l'étendue du besoin à satisfaire

M. le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce programme :

- Résidence de 26 logements,
- Micro crèche
- locaux commerciaux

#### 2 - Le montant prévisionnel du marché

M. le Maire indique que le coût prévisionnel des travaux est estimé par le maître d'œuvre à 4 184 619 € hors taxes

#### 3 - Procédure envisagée

M. le Maire précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée.

#### 4 - Cadre juridique

Selon l'article L2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché avec les titulaires qui seront retenus par la commission d'appel d'offres.

## 5 - Décision

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à un appel d'offres dans le cadre du projet de construction d'une résidence pour seniors et services associés et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus.
- D'autoriser M. le Maire à signer le ou les marché(s) à intervenir.

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

Des crédits nécessaires sont prévus au budget primitif

**Adoptée** à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Expédition conforme au registre.

A Civens, le 20 avril 2023

Le Maire,  
Christophe GUILLARME

Le secrétaire de séance,  
Gérard BORDET



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 20 AVRIL 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 avril 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Gérard BORDET

**Membres présents à la séance** : Christophe GUILLARME, Mireille PALMIER, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Édouard PONCET, Philippe SESSIECQ, Gérard BORDET, Olivier FAJWISIEWICZ, Fabienne ETAIX, Michelle CHIRAT, Christophe GERARD

**Membres absents ayant donné pouvoir** : Joëlle BAYARD donne pouvoir à Nathalie BLANCHARD, David BEFORT donne pouvoir à Fabien MARTINON

**Membres absents excusés** : Dominique DUBOIS, Lorène GRANGE

**N° 2304005**

**OBJET** : LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX AMÉNAGEMENT D'UN CIMETIERE PAYSAGER

M. le Maire expose au conseil municipal le projet d'aménagement d'un cimetière paysager.

### 1 - Définition de l'étendue du besoin à satisfaire

M. le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce programme : Répondre aux besoins de la commune par la création d'un cimetière paysager moins perméable que celui déjà existant sur le territoire.

### 2 - Le montant prévisionnel du marché

M. le Maire indique que le coût prévisionnel est estimé par le maître d'œuvre à 264 461 € HT

### 3 - Procédure envisagée

M. le Maire précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée.

### 4 - Cadre juridique

Selon l'article L2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché avec les titulaires qui seront retenus par la commission d'appel d'offres.

### 5 - Décision

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à un appel d'offres dans le cadre du projet d'aménagement d'un cimetière paysager dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-294200126-20230420-2304005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2023

- D'autoriser M. le Maire à signer le ou les marché(s) à intervenir.

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

Des crédits nécessaires sont prévus au budget primitif

**Adoptée** à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Expédition conforme au registre.

A Civens, le 20 avril 2023

Le Maire,  
Christophe GUILLARME

Le secrétaire de séance,  
Gérard BORDET



A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a horizontal line and the name "Bordet" written in cursive.

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 20 AVRIL 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 avril 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Gérard BORDET

**Membres présents à la séance :** Christophe GUILLARME, Mireille PALMIER, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Édouard PONCET, Philippe SESSIECQ, Gérard BORDET, Olivier FAJWISIEWICZ, Fabienne ETAIX, Michelle CHIRAT, Christophe GERARD

**Membres absents ayant donné pouvoir :** Joëlle BAYARD donne pouvoir à Nathalie BLANCHARD, David BEFORT donne pouvoir à Fabien MARTINON

**Membres absents excusés :** Dominique DUBOIS, Lorène GRANGE

**N° 2304006**

**OBJET : MOTION EN FAVEUR DU CENTRE HOSPITALIER DU FOREZ**

Monsieur le Maire donne lecture de la motion en faveur du centre hospitalier du Forez :

« La Direction du Centre Hospitalier du Forez a annoncé brutalement la suppression des urgences, du SMUR et de l'UHCD de l'Hôpital de Feurs en raison d'une pénurie de médecins urgentistes. Notre territoire n'aura de ce fait plus d'urgences et de SMUR pour Feurs et l'ensemble des communes concernées, en grande majorité rurales.

Dans ces conditions, c'est la vie de nos concitoyens qui est mise en danger. Les habitants de notre territoire sont déjà pénalisés par un manque de praticiens, qui entraîne des ruptures de parcours de soin et, par conséquent le recours aux urgences.

Les élus expriment, par cette motion, leurs grandes inquiétudes face à cette décision. Ils demandent donc la réouverture des urgences, du SMUR et de l'UHCD pour la sécurité de tous, pour le maintien d'un service public hospitalier rendu aux patients des communes rurales de façon équitable. »

Monsieur le Maire propose d'adopter la motion présentée.

**Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

Expédition conforme au registre.

A Civens, le 20 avril 2023

Le Maire,  
Christophe GUILLARME

Le secrétaire de séance,  
Gérard BORDET



Signature manuscrite de Gérard Bordet en bleu.